

Rapport de mission d'audit

École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier
de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture,
l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)

Institut Agro Montpellier

Composition de l'équipe d'audit

Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, rapporteur principal)
Patrick BOUVIER (membre de la CTI, co-rapporteur)
Séverine CAVRET (experte auprès de la CTI)
Mounir BEN ACHOUR (expert international auprès de la CTI)
Sania MOHAMED (experte élève-ingénieure auprès de la CTI)

Pour information :

*Les textes des rapports de mission de la CTI ne sont pas justifiés pour faciliter la lecture par les personnes dyslexiques.

*Un glossaire des acronymes les plus utilisés dans les écoles d'ingénieurs est disponible à la fin de ce document.

Nom de l'établissement : Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro)
 Nom de l'école : École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier
 Acronyme : Institut Agro Montpellier
 Établissement d'enseignement supérieur public
 Académie : Montpellier
 Siège de l'école : Montpellier (campus de la Gaillarde)
 Autres sites : Campus de Florac, Campus de la Valette
 Réseau, groupe : Institut Agro, Agreenium

Campagne d'accréditation de la CTI : 2023-2024

Demande d'accréditation dans le cadre de la campagne périodique

I. Périmètre de la mission d'audit

Demande de renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre d'ingénieur diplômé pour les formations suivantes

Catégorie de dossier	Diplôme	Voie
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie	Formation initiale sous statut d'étudiant
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie	Formation initiale sous statut d'apprenti
Périodique (PE)	Ingénieur diplômé de l'Institut Agro Montpellier de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Institut Agro), spécialité agronomie et agroalimentaire	Formation initiale sous statut d'étudiant

Attribution du Label Eur-Ace® : demandée

Fiches de données certifiées par l'école

Les données certifiées par l'école des années antérieures sont publiées sur le site web de la CTI : www.cti-commission.fr / espace accréditations

II. Présentation de l'école

Description générale de l'école :

Institut Agro Montpellier fait partie de l'Institut Agro créé en 2019. L'Institut Agro est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche œuvrant sur les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage. Il regroupe 3 écoles : l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Rennes-Angers et l'Institut Agro Montpellier.

L'Institut Agro est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du ministre chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il a pris la forme d'un grand établissement avec les prérogatives qui lui sont liées. Un directoire a été constitué, rassemblant la directrice générale de l'institut ainsi que les deux directrices et le directeur des trois sites de Rennes-Angers, Montpellier et Dijon. Le conseil d'administration de l'Institut Agro comprend 38 membres, dont quatre étudiants (dont deux de l'Institut Agro Montpellier).

Il offre une palette étendue de formations initiales et continues : cursus ingénieur, mais aussi licences professionnelles, masters et mastères spécialisés, ainsi que doctorats.

L'Institut Agro compte 4900 étudiants dont 2800 élèves-ingénieurs, 400 doctorants et 60 000 alumnis. L'activité se développe sur six campus, trois domaines expérimentaux liés aux pratiques agricoles, avec l'appui de 1380 personnels administratifs et techniques et 300 enseignants-chercheurs (EC).

L'Institut Agro Montpellier fait état de 1600 étudiants dont 643 élèves-ingénieurs hors césure. En intégrant les élèves en césure, l'effectif d'élèves-ingénieurs monte à 835, soit près de 23% d'élèves-ingénieurs qui intègrent la césure dans leurs cursus. L'Institut Agro Montpellier a conservé une forme d'autonomie avec l'accréditation de ses diplômes. Elle rassemble 20% d'étudiants internationaux et comptabilise 37% d'étudiants boursiers sur critères sociaux. Elle développe ses activités de formation et ses activités scientifiques en partenariat avec l'université de Montpellier, l'université Paul Valéry, l'INRAe, le CIRAD, l'IRD et le CNRS. Elle compte 230 doctorants.

Le conseil d'école de l'Institut Agro Montpellier comporte 28 membres dont 14 membres élus dans lesquels on retrouve quatre représentants des étudiants (dont les 2 représentants au conseil d'administration de l'établissement).

Formation

L'Institut Agro Montpellier propose :

- Le diplôme d'ingénieur en agronomie (FISE, FISA), qui comporte 15 options allant du management à la viticulture-œnologie. Pour la formation par apprentissage, l'école s'appuie sur le CFA EnSup-LR, qui est le CFA interuniversitaire régional de l'enseignement supérieur. Institut Agro Montpellier en a été membre fondateur. La formation d'ingénieur en agronomie compte 458 élèves ;
- Le diplôme d'ingénieur en agronomie et agroalimentaire (FISE), qui est orienté vers les systèmes agricoles et agroalimentaires des pays du Sud (SAADS). La formation compte 185 élèves.

La formation d'ingénieurs comprend plus de 66% de jeunes femmes.

La formation par apprentissage proposait 10 places entre 2017 et 2020, 19 entre 2021 et 2022 et 25 places à la rentrée 2023. Les autres formations proposées sont :

- 5 licences professionnelles, l'une spécifique à l'école avec deux parcours en propre pour la mention agronomie, les autres avec l'université de Montpellier. Les effectifs restent faibles avec 22 étudiants en inscription principale et 47 en inscription secondaire ;
- 6 mentions de master co-habilité avec l'université, 33 élèves en inscription principale et 178 en inscription secondaire ;
- 4 masters internationaux, 80 étudiants ;

- Sur ses deux mastères spécialisés, un seul est ouvert en 2023, 16 étudiants ;
- Diplômes d'établissement, en particulier sur la vigne et le vin. Une centaine d'étudiants par année ;
- Formations doctorales au sein de trois écoles doctorales (deux co-accréditées, une associée), 188 étudiants.

L'école est organisée en départements d'enseignement et de recherche, ce qui favorise incontestablement le lien formation-recherche. Une activité de formation continue est en place. L'école est bien identifiée comme un partenaire majeur en formation et recherche sur les thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation dans les pays du Sud.

Moyens mis en œuvre

L'Institut Agro Montpellier développe son activité en s'appuyant sur une équipe pédagogique de plus de 80 enseignants et enseignants-chercheurs et fait appel à plus de 300 vacataires. L'école dispose de 330 personnels administratifs et techniques.

Les locaux sont répartis sur deux campus à Montpellier et un à Florac pour un total de 100 000 m² de bâtiments pour la recherche et la formation. L'école bénéficie de deux domaines expérimentaux : le domaine du Merle spécialisé dans l'élevage ovin, la transhumance, la gestion de l'eau et la production du foin ; le domaine du Chapitre qui est une plateforme pédagogique et expérimentale spécialisée dans la filière viti-vinicole à travers l'agroécologie et l'agriculture numérique. L'Institut Agro Montpellier dispose sur son campus principal de dispositifs expérimentaux de grande envergure : halles technologiques, serres, plateformes diverses.

Évolution de l'institution

Historiquement créée en 1842, l'école deviendra plus tard l'École nationale supérieure agronomique de Montpellier pour être, depuis 2020, l'une des trois écoles de l'institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

L'institut Agro Montpellier est l'une des composantes majeures du pôle agronomique de Montpellier marquée par une ouverture importante vers le Sud.

L'Institut Agro Montpellier évolue dans un contexte très marqué par les organismes de recherche sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement, présents régionalement et avec une vocation nationale et internationale.

Son intégration récente dans l'Institut Agro nécessite encore des ajustements qui sont identifiés et pour la plupart en cours.

III. Suivi des recommandations précédentes de la CTI

Recommandations précédentes	Avis de l'équipe d'audit
Préciser la stratégie de l'école au sein de l'Institut Agro en identifiant les synergies possibles	En cours de réalisation
Inclure toutes les parties prenantes dans le cadre du pilotage de la qualité	En cours de réalisation
Améliorer l'impact du suivi qualité notamment en termes de gestion documentaire	Réalisée
Développer les partenariats avec les entreprises en dehors du contexte local	Réalisée
Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences	Réalisée
Modifier les supports de communication de l'école de manière à ce qu'ils ne fassent plus explicitement la promotion de la césure	Non réalisée
Préciser certains points du règlement de scolarité : durée minimale de stage en entreprise	Réalisée
Rééquilibrer les ECTS attribués aux stages de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	Réalisée
Mettre en œuvre sur une durée maximale de 12 mois le contrat de professionnalisation pour les élèves de 3 ^{ème} année concernés initialement sous statut étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année.	En cours de réalisation
Clarifier l'organisation du parcours en formation initiale sous statut d'apprenti dans la limite des 1800h et veiller à la lisibilité vis-à-vis des apprentis et des entreprises	En cours de réalisation
Mettre en œuvre des pédagogies spécifiques et adaptées aux apprentis	Réalisée
Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur (hors césure) en conformité avec R&O à savoir au minimum un semestre pour la formation sous statut d'étudiant et 3 mois réalisés en entreprise pour la formation sous statut d'apprenti	Réalisée
Formaliser le processus de mise en œuvre de la formation continue	Non réalisée

Conclusion

L'ensemble des recommandations est bien en cours de traitement.

Compte tenu de la jeunesse de l'Institut Agro, et de la nécessaire coordination entre les trois écoles constitutives, toutes les recommandations formulées demandent de la concertation et donc du temps.

Un point d'attention sur la pratique de la césure qui reste bien ancrée dans les traditions de l'école et dans les souhaits des élèves en formation.

IV. Description, analyse et évaluation de l'équipe d'audit

Mission et organisation

Le décret de création de l'Institut Agro, en grand établissement (décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019) stipule que l'établissement comprend des écoles internes, créées par arrêté du ministre en charge de l'agriculture sur proposition du conseil d'administration et dotées d'une forte autonomie en matière d'organisation, de formation et de recherche. Les écoles internes (dont l'Institut Agro Montpellier) sont créées ou supprimées par arrêté du ministre. Le directeur de chaque école interne assure, sous l'autorité du directeur de l'Institut Agro, le bon fonctionnement de l'école et a autorité sur les personnels qui lui sont affectés. Les étudiants reçoivent un diplôme de l'Institut Agro Montpellier, signé également par l'Institut Agro, ainsi que par le Président de l'Université de Montpellier. Les directeurs des écoles internes sont ordonnateurs secondaires pour les affaires financières qui relèvent de leur compétence.

La stratégie de l'Institut Agro Montpellier s'appuie sur le projet stratégique 2030 de l'Institut Agro, validé en novembre 2022. Ce plan d'action se décline en 5 axes en lien avec les autres établissements de formation et recherche. L'axe 1 vise à favoriser, pour les élèves, les opportunités d'ouverture à la société, ainsi que l'engagement dans la transformation des systèmes agricoles et alimentaires. L'axe 2 vise à former et innover pour accélérer les transitions dans un contexte d'urgence climatique. L'axe 3 amplifie la co-construction avec les parties-prenantes. L'axe 4 ambitionne d'être une référence internationale et l'axe 5 d'être un établissement exemplaire et responsable. L'Institut Agro Montpellier a établi sa propre note de politique générale et d'orientation stratégique en insistant sur la politique de site, sur sa place dans l'établissement, sur ses relations partenariales, sur l'excellence scientifique et sur son engagement dans le développement durable et la RSE.

On retrouve les grandes lignes de la politique RSE de l'Institut Agro Montpellier dans le projet stratégique 2030 de l'Institut Agro. La volonté affichée est d'apporter des réponses à l'urgence climatique et la gestion des ressources naturelles, en particulier à travers la dynamique scientifique de l'école. L'Institut Agro Montpellier envisage d'obtenir le label DD&RS de la conférence des grandes écoles à l'horizon 2024. Pour l'heure, l'école a mis en place des référents personnels et étudiants pour ce qui relève du handicap et de l'égalité homme-femme. Une référente développement durable a été nommée en 2021. Ses actions portent principalement sur la gestion des déchets, la mobilité, les économies d'énergie et les espaces verts. La politique RSE est clairement affichée, mais n'en est qu'à ses débuts.

Il est incontestable que l'école, à travers son histoire, a depuis plus d'un siècle tissé des liens étroits avec l'environnement universitaire et les grands centres de recherche. L'Institut Agro Montpellier est membre fondateur du Labex Agro, partenaire de l'I-SITE MUSE porté par l'université de Montpellier, membre fondateur de l'association Agropolis International, co-accrédité avec l'université de Montpellier pour la délivrance de masters et de licences professionnelles, délivrance de doctorats dans le cadre des écoles doctorales de l'université de Montpellier et de l'université Paul Valéry.

L'école a clairement bénéficié de la visibilité apportée par la création de l'Institut Agro tout en affichant les particularités locales. Les actions de communication externes sont pertinentes et cohérentes. L'école est présente sur les réseaux sociaux. Le site internet de l'école est de grande qualité et traduit en anglais. Un système de collecte des données pour répondre aux enquêtes est mis en place. La direction de la communication est assurée par l'Institut Agro, trois permanents sont en charge de la communication de l'Institut Agro Montpellier.

La communication interne est à renforcer au-delà de l'assemblée générale trimestrielle. Si la césure ne fait pas l'objet d'une promotion explicite, elle reste ancrée dans les traditions de l'école et représente un projet de parcours évoqué par près d'un élève sur deux.

L'école et son conseil bénéficie des prérogatives qui lui sont accordées par le décret de création de l'Institut Agro. Le conseil d'école vote pour la désignation de la directrice ou du directeur, mais au final c'est la directrice de l'Institut Agro qui décide.

Le conseil d'école bénéficie des travaux de trois commissions consultatives :

- La commission des enseignants qui donne son avis sur l'ensemble de l'activité de formation ;
- La commission de l'enseignement et de la vie étudiante. Elle est consultée sur les orientations de l'enseignements, sur l'entrée dans la vie active et sur la vie associative ;
- La commission de la recherche et de l'innovation qui travaille sur l'activité recherche de l'école. Elle a un avis consultatif sur les profils des recrutements d'enseignants-chercheurs.

Un comité de direction est en place et rassemble la direction et la directrice des services d'appui.

Les différents conseils et commissions sont des lieux d'échanges, où toutes les parties prenantes s'expriment et participent à la vie de l'établissement (enseignants, enseignants-chercheurs, ingénieurs pédagogiques, personnels techniques et administratifs, étudiants) ; ils s'avèrent assez nombreux, pouvant rendre complexes la lisibilité et les circuits de décision.

Si l'articulation entre l'Institut Agro et la direction du site de Montpellier est aujourd'hui fluide et satisfaisante, on peut s'interroger à plus long terme sur les difficultés éventuelles qui surviendraient en cas de désaccord entre les 3 établissements, notamment sur un plan budgétaire ou affectation des ressources humaines.

La formation continue est en place et s'appuie sur les cursus existants ainsi que sur une offre catalogue cohérente avec les objectifs du ministère de l'agriculture visant à assurer la transition du monde agricole et de l'alimentation.

Les activités de recherche de l'Institut Agro Montpellier s'inscrivent pleinement dans l'écosystème scientifique local (INRAe, CIRAD, universités). 80 enseignants-chercheurs (EC) et 6 cadres scientifiques constituent le noyau dur scientifique de l'école. Les évaluations Hcéres sont toutes positives. La production scientifique est importante (supérieure à 1,5 publications de rang A par EC et par an). L'environnement recherche est bien établi et contribue à une exposition certaine des élèves. Entre 6% et 10% des ingénieurs diplômés poursuivent en formation doctorale.

L'équipe pédagogique compte 83 permanents (dont 80 EC). Il est à noter que cette équipe comptabilisait 93 permanents en 2020 (dont 89 EC), soit une baisse de 12%.

L'ensemble des formations dont Institut Agro Montpellier assure la responsabilité est de l'ordre de 1600 apprenants dont 643 élèves-ingénieurs. Le ratio est donc actuellement de 19,2 toutes filières confondues par enseignant permanent.

Les intervenants vacataires issus du monde économique sont au nombre de 305 (dont 38 interviennent pour plus de 64 heures). Il est à noter que ces intervenants extérieurs étaient 204 en 2020 (augmentation de près de 50%, en lien avec la baisse des effectifs de l'équipe permanente qui serait liée à un changement dans le mode de calcul).

Les personnels administratifs et techniques représentent 330 personnes, dont 50% de contractuels. En 2019, ils étaient 306, soit une augmentation de 8%.

L'activité principale d'Institut Agro Montpellier se déroule sur le campus de La Gaillarde qui accueille près de 700 étudiants. Les locaux y sont d'excellente qualité. Le ratio y est de 12 m² par élève. Le campus La Valette accueille près de 400 étudiants (ratio faible de 4 m² par élève). Le campus de Florac est plus limité, accueille une trentaine d'élèves pour un ratio de 16 m² par élève.

Les droits de scolarité s'élèvent à 1 831€/an pour les élèves-ingénieurs, ces droits sont de 4 449€/an pour les ressortissants des États de la zone de solidarité prioritaire (pays du Sud). Le coût par apprenant à l'Institut Agro Montpellier était de 12 320€ / étudiant en 2022, il passe à 14 823€ / étudiant sur la base du budget initial 2023.

Analyse synthétique - Mission et organisation

Points forts :

- Une intégration forte dans la politique de site ;
- Politique de recherche ;
- Lisibilité internationale ;
- Positionnement clair sur les secteurs de l'agronomie.

Points faibles :

- Equilibre budgétaire fragile ;
- Communication interne.

Risques :

- Perte d'autonomie au bénéfice de l'Institut Agro ;
- Dégradation du taux d'encadrement ;
- Implication locale dans les différentes instances de concertation liées à l'Institut Agro qui peut finir à laisser les personnels.

Opportunités :

- Rayonnement renforcé lié à la stabilisation fonctionnelle de l'Institut Agro.

Management de l'école : Pilotage, fonctionnement et système qualité

L'Institut Agro Montpellier est piloté classiquement par la directrice, qui s'appuie sur des comités de direction et des séminaires de direction à géométrie et rythmes variables, selon le type de sujets à traiter (sujets opérationnels, transversaux entre services ou stratégiques).

La démarche qualité et le contrôle de gestion sont des pierres angulaires du pilotage de l'école, ce dernier ayant pour objectifs une vision analytique précise sur les formations, et *in fine* l'accroissement de la performance des activités.

L'école a été certifiée ISO 9001 en 2007, ce qui a permis d'asseoir son management sur le principe de l'amélioration continue. La cartographie des processus a été fortement impactée par la création de l'Institut Agro et notamment par la mise en place progressive de processus communs. La certification ISO 9001 a été suspendue en 2021 afin de concentrer les actions sur la mise en place de l'Institut Agro, avec parallèlement la constitution d'un groupe de travail « Démarche d'amélioration continue » (l'Institut Agro Montpellier étant le plus en avance sur la question et bénéficiant encore d'une démarche qualité solide). Le groupe de travail a permis d'aboutir à une vision partagée au sein de l'Institut Agro, et de viser un pilotage harmonisé entre les écoles. Une cartographie des processus de l'institut va être élaborée. L'école est sur une bonne trajectoire pour gérer ces évolutions au sein de l'Institut Agro, et l'ensemble des personnels et étudiants semblent investi dans la démarche.

Des revues annuelles de processus permettent d'évaluer et corriger ces derniers.

Plusieurs outils contribuent à l'amélioration continue des processus en général et du processus formation en particulier : contrôle financier, dysfonctionnements et réclamations au sein du service scolarité, interactions entre services, etc.

Les évaluations des enseignements se réalisent de manière classique à l'aide d'enquêtes, qui remontent et sont traitées dans les différentes instances de l'école. Depuis 2021, de nombreux projets émergent entre les écoles de l'institut (mise en commun et harmonisation de pratiques). Les services concernés y travaillent, jugeant de leur intérêt en termes de gains de productivité, et en y investissant une forte charge de travail.

On peut souligner la mise en place d'un « cercle d'amélioration », instance regroupant différentes catégories de personnels, qui travaille sur des pistes de progrès identifiées.

L'école est labellisée ou certifiée Hcéres, FIE, Qualiopi, ainsi que « Bienvenue en France » niveau 2. En outre, un objectif est d'obtenir le label DD&RS en 2024. La chargée « d'amélioration continue » participe à un groupe de travail national avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

L'école, dans le cadre de son amélioration continue, a mis en place un suivi de l'ensemble des recommandations émises par l'équipe du précédent audit, afin de mettre en place des actions correctives. Toutes les recommandations sont ainsi soit réalisées, soit pour la plupart en cours de réalisation.

Analyse synthétique

Management de l'école : Pilotage, fonctionnement et système qualité

Points forts :

- Un socle solide de démarche qualité, basé sur une certification ISO 9001, certes suspendue, mais qui se poursuit sur les principaux processus ;
- Une bonne appropriation de la démarche d'amélioration continue par les personnels.

Points faibles :

- Pas d'observation.

Risques :

- Une gouvernance complexe car basée sur de nombreuses instances (conseils, commissions) et sur deux strates stratégiques (Institut Agro/Institut Agro Montpellier).

Opportunités :

- L'optimisation des processus supports communs à l'Institut Agro par la mutualisation et l'harmonisation des pratiques ;
- Le rapprochement opérationnel entre les 3 établissements, permis par les échanges entre services, visant l'amélioration continue des processus communs.

Ancrages et partenariats

L'Institut Agro Montpellier tisse des relations durables et mutuellement profitables avec l'ensemble des parties prenantes présentes dans la région. L'école bénéficie d'un ancrage territorial démontré au travers ses 5 sites : 3 campus et 2 domaines expérimentaux agricoles. De plus, elle est un membre associé du Programme d'Excellence i-site (PEI) de l'Université de Montpellier et elle est une des composantes majeures du pôle agronomique de Montpellier. L'école maintient des relations étroites avec les organismes de recherche du site montpelliérain (Inrae, CIRAD et Ifremer) et elle collabore avec d'autres établissements d'enseignement supérieur à travers le doctorat.

L'école développe des collaborations avec plusieurs collèges et lycées de la région dans le but de créer des ponts entre enseignement technique et enseignement supérieur et recherche au niveau local de sorte à drainer les vocations des jeunes à poursuivre leurs études au travers plusieurs dispositifs à savoir "Agro Smart Campus".

La participation effective des professionnels se manifeste non seulement dans les instances de gouvernance (conseil d'administration de l'Institut Agro, conseil scientifique, le conseil de l'école, ...) mais également au travers de l'enseignement tout au long du parcours des formations des étudiants : 69% des intervenants extérieurs en 2020-2021 sont des professionnels, (avec une forte proportion de chercheurs des instituts de recherche), 45 projets en tronc commun, tutorats apprentis. Les professionnels jouent un rôle important également, en injectant dans les réflexions pédagogiques, les besoins en compétences des différentes filières.

52% des projets de recherche menés par l'école font impliquer les entreprises à travers des collaborations bilatérales à savoir dans le cadre des thèses CIFRE encadrées par les enseignants chercheurs.

L'école maintient des liens avec les entreprises innovantes, de l'incubateur présent sur le campus, dans le cadre de la participation des enseignants chercheurs à des comités experts dans des projets de recherche. Les professionnels mobilisés lors de l'audit ont tous exprimés leurs degrés de satisfaction

La stratégie de l'école dans les domaines de l'innovation, de la valorisation et du transfert des résultats de la recherche et de l'entrepreneuriat est identifiée au travers de l'incubateur présent sur le campus depuis plus de 20 ans et co-porté avec « Inrae » ainsi que via une intégration dans le réseau « PEPITE » et les réseaux régionaux de la création d'entreprises.

315 étudiants et en moyenne 12 étudiants sont inscrits annuellement dans le programme PEPITE ayant comme objectif de sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat. L'école utilise le dispositif concours d'idées innovantes « Graines d'Agro », financé par le mécénat, afin de détecter et lancer les projets venant des étudiants.

En 2023, l'école a lancé une nouvelle initiative "AgroVallée incubation" permettant plus de visibilité, une dimension nationale de certaines actions et un programme d'accompagnement repensé et complété. Il convient de signaler qu'annuellement entre 15 et 20 projets de créations d'entreprises sont accompagnés par l'incubateur avec un taux de survie à 3 ans de 92%.

D'autres dispositifs liés à l'innovation et à l'entrepreneuriat mises en place par l'école permettant à encourager les étudiants et les personnels de l'école de travailler sur des solutions ayant un impact sur l'environnement/société à savoir le concours Graines d'Agro, le concours Ecotrophelia, le Mobilab et l'AgroFabLab créée en 2022.

Au niveau national, l'école établit des coopérations et des relations avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche à savoir « autres écoles du MASA, réseau Agreenium, écoles de commerce, école de Chimie ». Elle est active non seulement dans plusieurs réseaux tels que « Agreenium, CGE, CDEFI, réseaux Carnot, ANSES, ... » mais également au travers des liens avec les structures de recherche moyennant des conventions cadres (Cirad, Inrae et Ifremer). En outre, son appartenance à l'Institut Agro a amélioré sa reconnaissance nationale vu qu'il est porteur de plusieurs projets d'envergure financés par l'opération France 2030, dont le projet Hercule 4.0 et le projet Compétens'Agro

L'école développe sa politique de communication en termes de dissémination des connaissances et des innovations auprès des élèves des collèges et lycées et du grand public au travers des conférences « Cultures Sciences » à vocation à mettre à la portée de chacun des sujets scientifiques et sociétaux. Elle sensibilise les lycées et collégiens aux enjeux des transitions environnementale, alimentaire et numérique moyennant des visites dont Salon des agricultures de Provence et des interventions des étudiants sur la nutrition dans des collèges (opération Digifilles, AgroSmartCampus).

La politique internationale de l'Institut Agro Montpellier s'articule autour de ces trois objectifs :

- i. Donner aux étudiants une ouverture et une culture internationale via des accords de mobilité et de double diplôme avec des partenaires internationaux
- ii. Accroître la visibilité et l'attractivité de l'école
- iii. Contribuer au renforcement de compétences et à l'ingénierie de formation au Sud.

La politique de l'Institut Agro Montpellier à l'international s'est renforcée suite au regroupement des trois écoles et la création de l'Institut Agro. La direction de la coopération internationale de l'école est pilotée par un CoPil de l'Institut Agro qui a permis une programmation des actions à mener et des partenariats à développer. La fusion a permis de diversifier les partenariats. L'Institut Agro totalisait 189 partenaires principalement en Europe (50% des accords) et Amérique Latine (25% des accords).

Grace à ce regroupement, l'école est active dans ses partenariats internationaux, elle est membre actif d'Agreenium regroupement des écoles d'agronomie et instituts de recherches français et elle représente l'Institut Agro. Cette politique se fait en concertation avec la politique internationale de l'Université de Montpellier (UM). Des partenariats développés avec les pays du Sud tels qu'Agreenmob pour le recrutement mutualisé et avec le China Scholarship Council pour le niveau doctorat.

Au niveau européen, l'Institut Agro a rejoint le réseau des Universités Euroleague for Life Science et il a participé à un projet d'Université européenne (EUI) dénommé LIFE déposé début 2023 par l'Université de Wageningen permettant d'encourager les échanges d'étudiants et la coopération avec les Universités membres.

Parmi les activités incitatives et soutenant l'international, on note :

- Le développement de partenariats de double diplôme avec des universités africaines (double diplomation nouée en 2017 par l'Institut Agro Montpellier avec l'INPHB en République de Côte d'Ivoire, avec l'USSEIN au Sénégal et l'UAC au Bénin)
- Le cursus ingénieur SAADS, les masters européens PlantHealth et Vinifera, le conseil du Pôle Tropiques et Méditerranée constituent des lieux d'échanges avec de nombreux professionnels,
- L'Initiative Française pour un cacao durable (IFCD) regroupant les entreprises,

La mobilité à l'international est obligatoire dans les deux spécialités d'ingénieur. Des dispositifs de bourses ont été mis en place pour encourager la mobilité à savoir « Erasmus+ AC131, Erasmus MIC AC 171, Région Occitanie, FAGRI, FITEC, DGER »

Les mobilités sortantes des élèves ingénieurs de l'Institut Agro Montpellier en 2022-23 (141 étudiants) : 70% de la promotion d'ingénieurs (agronome et SAADS) rentrées en 2021 effectuée une mobilité académique dans plusieurs universités partenaires

50% des mobilités vers l'Europe (essentiellement vers l'Espagne, la Finlande, la République tchèque, la Suède et l'Allemagne)

Les actions mises en œuvre par l'école afin de faciliter la mobilité pour les élèves ingénieurs :

- Une carte des destinations vertes pour l'Europe disponible sur intranet
- Des primes Erasmus sont utilisées pour la mobilité douce

Entre 200 et 300 missions par an sont effectuées à l'international par les enseignants et personnels avec une répartition de 43% en Europe, 37% en Afrique, 12% en Asie et 8% en Amérique Nord et Sud.

La mobilité entrante des étudiants reste faible (86 étudiants) malgré les dispositifs mis en place

comme les bourses et le service orientation des étudiants étrangers

L'ouverture internationale est favorisée par le développement de 7 accords de double diplôme avec des établissements internationaux, la coordination des masters européens, la mutualisation des accords d'échanges et le développement des partenariats au Sud et des travaux de recherche à l'international. Toutefois, le taux d'échange reste faible, avec une stagnation de la mobilité entrante malgré l'amélioration du nombre de partenariats.

Analyse synthétique - Ouvertures et partenariats

Points forts :

- Des relations entreprises dynamiques et un tissu partenarial étoffé, impliqué et diversifié ;
- Une position d'acteur incontournable dans la région ;
- Laboratoires et recherche de qualité ;
- Structuration en pôles thématiques adaptés aux enjeux sociétaux incluant recherche et formations ;
- De nombreux accords de partenariats à l'international.

Points faibles :

- Mobilité entrante encore perfectible ;
- Stratégie de l'école rattachée à celle de l'Institut Agro en termes de partenariats.

Risques :

- Pas d'observation.

Opportunités :

- Ouverture vers l'Afrique francophone et zone Maghreb ;
- Développement des partenariats professionnels sur les activités de recherche.

Formation d'ingénieur

Formation ingénieur dans la spécialité agronomie (IA)

En formation initiale sous statut d'étudiant (FISE)

En formation initiale sous statut d'apprenti (FISA)

Formation ingénieur dans la spécialité agronomie et agroalimentaire (SAADS)

En formation initiale sous statut d'étudiant (FISE)

Pour les 2 diplômes, les référentiels métiers et les compétences associées sont décrits dans les fiches RNCP. Le besoin professionnel est bien identifié avec les compétences associées que les 2 spécialités doivent apporter.

Un maillage de différentes instances du niveau de la direction aux enseignants et aux élèves, incluant les structures professionnelles employant les stagiaires ou les diplômés est organisé. De nombreuses instances permettent de partager les informations nécessaires à l'évolution des programmes de formation des 2 spécialités, chapeautés par les comités de diplôme qui se réunissent trois fois par an, des conseils d'orientation, une cellule d'animation, des comités pédagogiques, comités de parcours et inter-parcours où les délégués sont invités. Si la collecte des informations semble fonctionner, ce grand nombre d'instances demandent des échanges continus entre les parties prenantes qui risquent d'engendrer des pertes d'informations. Par ailleurs, l'école doit mieux formaliser le retour aux parties prenantes et en particulier aux élèves.

Pour chaque spécialité, un travail conséquent de déclinaison des compétences dans le cursus à partir du référentiel du diplôme a été réalisé et se poursuit. La réflexion associe des enseignants-chercheurs, des ingénieurs pédagogiques et des alumni et se base sur les missions réalisées par les diplômés. Les matrices croisées UE/compétences sont fournies. La création d'un portfolio est en cours.

Les fiches RNCP présentent 4 blocs de compétences pour la spécialité agronomie et 6 blocs pour la spécialité agronomie et agroalimentaire (systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud). Les compétences sont exprimées en termes de compétences professionnelles et les modalités d'évaluation sont précisées.

Pour les 2 spécialités, l'architecture de la formation est construite en 6 semestres permettant de délivrer 180 ECTS à niveau bac+5. La formation est déployée en tronc commun pour les semestres 5 et 6. Les semestres 7 et 8 permettent le choix d'une pré-spécialisation parmi des dominantes puis des parcours qui se déclinent en options au semestres 9 et 10 dans des bouquets d'options (12 options en spécialités IA et 3 en spécialité SAADS). Cette dernière année de formation offre une diversité d'options incluant des établissements extérieurs en France et à l'international, impliquant tous des accords de collaboration.

La spécialité IA offre la possibilité d'être réalisée en apprentissage (FISA), depuis 2017, à partir d'une voie spécifique du concours commun aux écoles d'agronomie. Cette section regroupe aujourd'hui 25 apprentis.

Le cursus de formation a été modifié et des efforts ont été entrepris afin de prendre en compte les préconisations émises lors du dernier audit CTI : mise en place d'une première année différenciée (tronc commun), développement de pédagogies adaptées tenant compte des spécificités de l'alternance, embauche de 4 ingénieurs pédagogiques dédiés à la FISA).

Le parcours des apprentis se déroule de la manière suivante :

- Semestres 5 et 6 (première année) : tronc commun spécifique à hauteur de 40% des cours magistraux et de 100% des TP, qui ne sont pas réalisés avec les étudiants FISE ;
- Semestres 7 à 9 : le parcours est personnalisé en fonction du projet professionnel de

l'apprenti et en discussion avec l'entreprise d'accueil. Il est effectué en grande partie avec les FISE, parmi les dominantes du cursus. Quelques unités d'enseignement sont toutefois dédiées aux apprentis, une notamment consacrée sur l'innovation ou une autre sur des aspects de recherche scientifique, par exemple ;

- Semestre 10 : il est réalisé intégralement en entreprise pour réaliser un projet de fin d'études

Au global, plus de la moitié du temps est passé en entreprise. Le rythme d'alternance est basé sur des séquences d'une durée moyenne de 2, 3 voire 4 semaines. Des apprentis ont toutefois fait remonter des soucis récurrents de programmation de cours sur des débuts de semaines en entreprise, ce qui peut obliger les apprentis à prendre des jours de congés pour suivre ces cours. La commission de l'enseignement et de la vie étudiante et le service scolarité ont été saisis de la problématique, mais aucune solution n'a été apportée.

L'Institut Agro Montpellier semble attacher beaucoup d'intérêt et de moyens au tutorat des apprentis. Les entreprises accueillant des apprentis, rencontrées lors de l'audit, sont satisfaites du dispositif.

L'architecture et le programme de formation sont construits de façon globalement adaptée, cependant, le tronc commun de la spécialité IA montre des UE dont peu sont déclinées en ECUE, mais en thèmes, qu'il serait possible d'organiser en ECUE pour plus de clarté.

Le règlement des études est rédigé à l'échelle des 3 écoles de l'Institut Agro, décliné ensuite par diplôme dans des règlements de scolarité. Ces documents sont conformes aux attendus.

Les expériences professionnelles des élèves sont favorisées par des projets commandités, des conférences, des stages, etc. Au total, 34 semaines de stage sont réalisées, réparties sur les 3 années du cursus avec une progression dans les durées et les attentes. Le règlement de scolarité stipule bien 14 semaines en entreprise.

Pour la voie FISA de la spécialité IA, le poids des crédits ECTS en entreprise représente 43 % du total sur l'ensemble de la formation, conforme au R&O de la CTI. Des grilles spécifiques ont été conçues pour réaliser l'évaluation des compétences des apprentis en entreprise.

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) porteur des contrats d'apprentissage, est le CFA EnSup-LR, créé par les universités du territoire Languedoc-Roussillon. Il assure les missions classiques d'un CFA : gestion administrative des contrats, de la mobilité internationale des apprentis. Il met à disposition de l'Institut Agro Montpellier un carnet électronique de suivi, STUDEA, facilitant le suivi des apprentis durant leur alternance en renforçant les liens entre maîtres d'apprentissage et tuteurs pédagogiques.

Différentes activités de formation par la recherche sont développées dans les 2 spécialités. L'analyse systémique nécessaire au raisonnement scientifique est développée dans le cursus. Pour la spécialité IA, tous les élèves sont formés à la démarche scientifique qui irrigue tous les enseignements. Une UE démarche expérimentale est réalisée pour tous en 1^{ère} année. Une opération spécifique est proposée au semestre 7 : le Junior research Lab for Agricultural transition, depuis 2021. Certaines options sont plus tournées vers les métiers de la recherche 6 à 10 % des élèves poursuivent en doctorat.

Pour la spécialité SAADS, l'orientation est tournée vers la formation par la recherche pour l'action avec acquisition de savoirs fondamentaux par des activités de recherche. 6 compétences du référentiel sont inscrites dans la démarche scientifique. Par ailleurs, l'environnement du campus participe aussi par des locaux organisés avec des salles de classes à proximité des équipes de

recherche en 3^{ème} année, dans les locaux des UMR, l'organisation de moments d'échange avec les doctorants ou la mise en place d'ateliers recherche au forum des métiers.

Les champs de la formation rendent incontournables la prise en compte de la responsabilité environnementale. Si la thématique est présente ainsi que des modules d'enseignement dédiés, elle pourrait être plus visible dans certains enseignements.

L'innovation est incluse dans des dispositifs intégrant actions et sensibilisation, un projet d'innovation en lien avec un tuteur école et une entreprise étant réalisé dans les 2 spécialités. La formation à l'entrepreneuriat est plus particulièrement réservée à une partie des élèves dans la spécialité IA.

Dans la spécialité SAADS, un module création d'entreprise et développement d'outils est proposé sur des projets des élèves. Les élèves peuvent être accompagnés par l'incubateur de l'école s'ils souhaitent monter leur entreprise. Il existe par ailleurs un concours « graine d'agro ».

Le niveau B2 est demandé en anglais dans le règlement de scolarité avec le niveau C1 conseillé. Les mobilités sortantes peuvent être réalisées en séjours d'études ou en stages avec une fenêtre ciblée sur le semestre 7, en cohérence avec les préconisations émises lors de dernier audit CTI. Les semaines à l'international sont spécifiées dans le règlement de scolarité (17 semaines en FISE, 20 encouragées et 9 semaines en FISA, 12 encouragées).

L'école souhaite investir dans l'internationalisation de sa formation dans ses programmes. Cette internationalisation implique élèves, équipe pédagogique et services. Un groupe de travail est en place.

Le lien entre compétences et UE est décrit dans les tableaux en annexes. Des jalons ont été définis dans le cursus, permettant d'attester de l'acquisition de chaque compétence. Chaque compétence est aussi décrite avec des niveaux de maîtrise de 1 à 6. Il existe un équilibre entre les sciences et techniques et les enseignements en langues et sciences humaines.

Les conditions de césure sont décrites dans le règlement de scolarité. Celle-ci peut être réalisée en autonomie ou dans le cadre d'une césure stage ou d'un certificat de césure tutorée. Les 2 dernières situations permettent d'obtenir des extras-ECTS indépendants des conditions de diplomation et référencés dans le supplément au diplôme.

Les chiffres montrent une baisse significative des départs en césure pour les ingénieurs de la spécialité IA et un taux stable autour de 39% pour ceux de la spécialité SAADS. Les différents entretiens réalisés pendant l'audit soulignent l'attrait des élèves comme des professionnels pour cette opération. Si le règlement de scolarité et la communication sur ce sujet sont conformes aux attendus, les personnels comme des élèves soulignent l'intérêt de cette pratique pour une partie des élèves.

Les enseignements sont dispensés en présentiel. Des activités pédagogiques diversifiées sont mises en place aussi bien d'un point de vue technologique, avec l'utilisation d'outils numériques, que dans l'aménagements de locaux tels que des labs. Une valorisation de ces expériences est mise en place à destination des étudiants et des enseignants. Des échanges de pratiques, une diversité de l'équipe pédagogique et des moyens techniques développés permettent une réelle dynamique d'innovation pédagogique.

Pour la spécialité IA, la formation est réalisée en 1823h de face-à-face pédagogique pour la FISE et 1529h pour la FISA. L'école justifie la fourchette basse pour la FISA par des pédagogies par projet adaptées aux profils et expériences des alternants. Il convient cependant de rester vigilants sur ce critère.

Le poids des crédits ECTS en entreprise représente 43% du total sur l'ensemble de la formation, conforme au R&O de la CTI.

Pour les 2 spécialités, les syllabus sont en français uniquement. Le temps de travail personnel indiqué sur les fiches du syllabus est très important pour les FISA. Les syllabus fournis ne permettent pas de définir précisément la répartition des heures pédagogiques en cours/TD/TP/projet/ travail personnel. Les données fournies en complément par l'école portent à 40% la part le cours et de TD. La part de TP est peu importante dans les 2 spécialités : 15%. La part des projets dans la progression pédagogique n'apparaît pas dans les documents transmis.

Recommandation : suivi de la pédagogie par projet.

Les équipes pédagogiques sont organisées par option, dominante, parcours et tronc commun. Deux comités de diplômés coordonnent la vision globale de chaque formation.

Les enseignements sont réalisés à 76% par les EC de l'école. Pour les 25% restant, 66% sont assurés par des intervenants du monde socio-économique et le complément par des chercheurs des instituts de recherche. Avec 16% d'intervenants du monde socio-économique, ces enseignements restent dans la fourchette basse. L'école a fourni à l'équipe d'audit un récapitulatif des intervenants extérieurs sur l'ensemble de ses formations pour l'année 2021-2022, mais n'a pas précisé la part de ces heures pédagogiques sur les cycles ingénieur des 2 spécialités.

Les nouvelles fiches RNCP intègrent la possibilité de validation des 2 diplômes par la VAE, par la validation des blocs de compétences, de façon indépendante si besoin.

Analyse synthétique - Formation d'ingénieur

Points forts :

- Expérience de l'établissement ;
- Infrastructures et moyens techniques ;
- Diversités des spécialisations et ouverture de nouvelles avec l'Institut Agro ;
- Fort adossement à la recherche.

Points faibles :

- Ouverture intervenants extérieurs hors centre de recherche ;
- Amendements à apporter sur les syllabus.

Risques :

- Ramification des instances de discussions pédagogiques.

Opportunités :

- Internationalisation à domicile.

Recrutement des élèves-ingénieurs

Le recrutement des étudiants se fait principalement en 1^{ère} année du cycle ingénieur. Cependant une intégration en 2^{ème} année est possible.

L'école cible ses places aux différents concours en fonction de l'effectif attendu dans les différentes voies de formation. Les résultats des recrutements du SCAV sont publiés sur le site. La voie principale est le concours A mais les autres voies de recrutement sont en progression dans la spécialité IA pour augmenter les effectifs et diversifier les profils en cohérence avec les recommandations de la DGER. Elle reste stable dans la spécialité SAADS.

L'école ouvre une nouvelle voie de concours pour la rentrée 2024 dans la banque du concours Centrale Supélec. Les apprentis sont recrutés via le concours apprentissage du SCAV.

Les modalités d'admission (niveau en anglais, français, etc.) sont adaptées aux exigences du diplôme. Les admissions sur titre sont cohérentes avec les niveaux d'études demandés par la CTI.

Des parcours bi-diplômants avec des partenaires internationaux permettent le recrutement d'étudiants internationaux assorti d'un dispositif d'accompagnement pour faciliter l'arrivée et l'intégration de ces élèves.

Une augmentation des effectifs est planifiée jusqu'en 2026 pour une hausse de 24% en 10 ans. L'école suit et analyse les résultats de son recrutement en matière d'effectif et des profils admis. Une augmentation des effectifs est amorcée depuis plusieurs années. L'école doit être vigilante par rapport au nombre de recrutements en 2^{ème} année via les partenariats internationaux pour la spécialité SAADS.

L'école remplit ses objectifs en matière de FISE sur les 2 spécialités. La baisse d'attractivité des classes préparatoires est compensée par les diverses voies parallèles que l'école continue de développer. Les difficultés de recrutement se centrent sur la voie par apprentissage, en particulier sur 2023 avec l'arrivée des BUT. Les changements à niveau Bac+3 rebattent les cartes et questionnent sur l'avenir du concours C2 notamment. La refonte de la prépa ATS post-BTS laisse présager d'un recrutement accru de ces profils qui optent en grande partie pour l'apprentissage. Des efforts de promotion auprès des établissements de l'enseignement supérieur sont entrepris pour favoriser la mixité des effectifs.

Analyse synthétique - Recrutement des élèves-ingénieurs

Points forts :

- Organisation des concours SCAV ;
- Reconnaissance et attractivité de l'école et partenariats ;
- Diversité des voies d'entrée.

Points faibles :

- Dépendance pour la spécialité SAADS de l'entrée d'étudiants internationaux ;
- Difficulté de remplissage de la formation par apprentissage de la spécialité IA.

Risques :

- Réforme à bac +3 des BUT.

Opportunités :

- Ouverture à de nouveaux concours ;
- Classes préparatoires pour BTS.

Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

L'école offre un accompagnement personnalisé à chacun de ses étudiants (nationaux, internationaux, en situation de handicap, etc.) tout au long de leur scolarité. Des référents leur sont dédiés pour rester à leur écoute, les informer et transmettre leurs demandes au corps administratif, dont les traitements sont encore trop lents selon les étudiants de l'institut. Des dispositifs sont également mis en place afin de faciliter l'accompagnement : aides pour les étudiants internationaux, protocoles d'accompagnement de personnes en situation de handicap, corps médical à disposition.

L'école s'assure que la vie étudiante soit responsable, sécuritaire et agréable : de nombreuses associations et clubs sportifs divers et variés, des cours de sensibilisation, des étudiants référents, une plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles conçues pour les étudiants selon leurs besoins, des locaux et financements.

De manière générale, les étudiants de l'Institut Agro Montpellier apprécient leur cadre de vie, les locaux dont ils disposent, les logements, les campus. Le corps enseignant est compétent et pédagogue. Leurs référents sont très à l'écoute. Leur vie associative est riche mais sera plus appréciée lorsque la scolarité valorisera la charge de travail qu'implique l'investissement associatif.

L'institut Agro Montpellier offre à tous ses étudiants une rentrée scolaire progressive et encadrée avec une première réunion de présentation et d'échanges dès juin. Les échanges sont maintenus jusqu'à la rentrée. La veille de la rentrée, des étudiants de 2^{ème} année, supervisés par des responsables, organisent un événement d'intégration afin de présenter l'école, le campus, la ville, les associations, les référents aux nouveaux arrivants. Le jour de la rentrée et pour chaque filière, un accueil administratif est réalisé afin de fournir le nécessaire aux étudiants (identifiants informatiques, plan de l'école, emploi du temps de la semaine d'intégration, etc.) et leur présenter le déroulement de l'année scolaire et les formations. Un livret d'accueil leur est fourni, dans lequel sont présentés l'école, la vie étudiante, les logements, les services de santé à proximité. Le règlement des études, les chartes informatiques, le droit à l'image et la mise à disposition des ressources par l'école sont soumis aux étudiants pour signature dès leur inscription administrative. C'est d'ailleurs lors de cette inscription que l'école prend connaissance des élèves en situation de handicap ou tout autre situation particulière, pour s'y adapter et les accompagner tout au long de leur scolarité.

Pour ce qui concerne les étudiants en situation de handicap, l'école ainsi que l'ensemble des infrastructures sont faciles d'accès, une procédure complète a été mise en place pour l'accompagnement de ces personnes. L'école a désigné un étudiant référent ainsi qu'un membre permanent responsable handicap et vie étudiante, qui collabore étroitement avec un corps médical.

Les étudiants internationaux sont également accompagnés par l'école, labellisée Bienvenue en France depuis 2021, qui a déployé de nombreux agents (corps étudiant et administratif) afin de faciliter leur arrivée et leur installation (priorité pour les résidences de l'école, page web en anglais, dispositif de parrainage étudiant, etc.). Une association dédiée à l'accueil d'étudiants étrangers existe pour faciliter l'entraide étudiante et l'intégration.

L'Institut Agro Montpellier dispose de 700 logements réservés aux étudiants. Les étudiants internationaux et de première année sont prioritaires. Ainsi, il n'est pas rare que des étudiants de deuxième année aient à déménager d'un étage à l'autre.

Les bâtiments sont entretenus et bien agencés, ils accueillent certains locaux d'associations. Les étudiants relèvent cependant un manque de tolérance de la part de l'agence de sécurité responsable des logements et, malgré leurs nombreuses requêtes auprès de l'administration, aucune n'a été traitée à ce jour. La direction considère que toutes les requêtes sont instruites.

L'école regroupe une trentaine d'associations et clubs sportifs très diversifiés, rassemblant près de 1 800 adhésions au total. Il est assez simple pour les étudiants de créer une association. Pour faciliter les échanges entre ces nombreuses organisations et permettre la coordination des événements, l'école a créé une fédération - Fédération des Associations et des Élus Étudiants de Montpellier SupAgro (FAEEMSA). Elle est constituée d'élus étudiants et de référents administratifs, qui sont chargés de répartir les fonds distribués par l'école et de valider les projets étudiants. Les délégués étudiants assistent à certaines réunions administratives, afin de faire remonter les éventuelles problématiques liées à la scolarité des élèves. Malheureusement, leurs voix n'ont que peu d'impact. De manière générale, les étudiants déplorent la mauvaise communication avec l'administration, les délais de réponses très longs et les requêtes partiellement traitées, et ce, malgré le soutien de leur référente de vie étudiante, très à l'écoute.

L'institut Agro Montpellier propose des formations pour la gestion administrative et financière des associations, afin que les étudiants des bureaux (présidents et trésoriers) prennent conscience de leurs responsabilités. Des formations aux premiers secours sont également dispensées. Les étudiants en charge des activités sportives suivent en plus une formation sur les risques associés au sport. Des ateliers, destinés à tous les étudiants cette fois, sont proposés dès la rentrée, afin de discuter de l'intégration, des effets de groupe, du harcèlement, des discriminations et des violences sexistes et sexuelles. L'école assure ainsi un accompagnement et favorise un engagement associatif responsable.

D'un point de vue financier, l'école met à disposition des fonds dédiés à la vie étudiante, auxquels s'ajoutent ceux issus du CROUS et de la CVEC. Les étudiants auraient souhaité des fonds plus conséquents mais sont conscients que l'actuel budget de l'école ne le permet pas.

D'un point de vue infrastructure, de nombreux locaux ainsi que des installations sportives sont accessibles au sein de l'école et sur le campus, que les étudiants peuvent réserver librement. Ces infrastructures sont régulièrement entretenues mais certaines restent fermées pour rénovation.

La pratique sportive et l'intégration associative sont encouragées par l'Institut Agro Montpellier. D'une part, la pratique d'un sport est obligatoire en première année de cycle, ce qui incite à sa poursuite pour le reste du cursus. L'achat de licences et matériel sportif est pris en charge par le Bureau des Sports, les étudiants étant donc libres de pratiquer n'importe quel sport proposé, gratuitement. De grands événements inter-écoles sont organisés auxquels tous les étudiants peuvent participer.

D'autre part, l'engagement étudiant est valorisé par l'attribution d'un certificat complémentaire au diplôme, attestant des responsabilités tenues par les étudiants. Un prix est également remis aux cinq étudiants les plus investis durant leur scolarité. Cette reconnaissance de l'engagement étudiant est intégrée au règlement des études et fait partie du plan d'action 2023-2030.

Cependant, du point de vue étudiant, cette valorisation est insuffisante. Les points bonus associatifs ne démarquent pas assez les étudiants investis des autres. Des aménagements pour ceux qui investissent leur temps de travail dans la vie associative seraient appréciés des étudiants : des heures de temps libre inscrites dans l'emploi du temps par exemple. Le corps enseignant ne prend pas assez en considération la charge de travail supplémentaire qu'implique l'investissement associatif. Malgré cela, les étudiants trouvent les enseignants intéressants et apprécient leur disponibilité lors des temps de questions.

En termes de cours, les élèves de l'Institut Agro Montpellier souhaiteraient travailler leur esprit critique en continu, et pas seulement durant le début de leur scolarité. Ils rapportent également qu'une harmonisation des cours serait bénéfique : il arrive que des cours soient dispensés mais que certains étudiants l'aient déjà suivi durant un autre cours. De manière générale, les étudiants estiment leur volume horaire trop lourd. Tant les étudiants en FISE qu'en FISA, pour qui les emplois du temps ne coïncident pas toujours avec leur temps en entreprise, ce qui les oblige à poser des jours de congés, sécher les cours ou payer la navette dans la même journée.

En qui concerne la lutte contre la discrimination, le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, etc., l'école met en place des cours obligatoires de prévention, des activités interactives portant sur ces thématiques : pièce de théâtre et temps de discussion.

Un dispositif de signalement et traitement des violences sexistes et sexuelles a récemment été mis en place afin d'accompagner les victimes tout au long de leur(s) plainte(s) et jusqu'à leur(s) traitement(s). Sa conception est basée sur les besoins des élèves, exprimés lors d'enquêtes envoyées en début d'année 2023. Une association étudiante ainsi que des agents spécifiquement dédiés à la gestion du dispositif ont été mobilisés. La vie étudiante que soutient l'école se veut sécuritaire et préventive.

L'école soutient et accompagne chaque étudiant dans son cursus scolaire. Elle propose des aides psychologiques, sociales et financières (bourses et aides sociales d'urgence entre autres).

Analyse synthétique

Vie étudiante et vie associative des élèves-ingénieurs

Points forts :

- Bonne capacité d'accueil et d'accompagnement des étudiants internationaux ;
- Logements disponibles sur site, réservés aux étudiants ;
- Pratique sportive dynamique ;
- Corps enseignant riche.

Points faibles :

- Fluidité de la communication étudiants-administration ;
- Équilibre charge de travail – investissement associatif ;
- Emploi du temps des apprentis.

Risques :

- Baisse d'intérêt des étudiants dans l'investissement associatif ;
- Perte de confiance des étudiants en l'école.

Opportunités :

- Liens avec les autres écoles pour l'échange de pratiques sur les sujets vie étudiante.

Insertion professionnelle des diplômés

L'école a mis en place un dispositif d'accompagnement des étudiants, du début de la formation jusqu'à la diplomation, ce qui permet à ceux-ci de construire leur projet professionnel au fur et à mesure. Des unités d'enseignement « Développement personnel » sont ainsi prévues transversalement et portent sur la connaissance des métiers, interviews de diplômés, notamment parmi les secteurs à forts enjeux (transition numérique et environnementale), forum des métiers, appui méthodologique individualisé à la connaissance de soi, ateliers de recherche de stages et d'emploi.

Les réseaux professionnels sont sollicités pour appuyer un certain nombre de ces actions, notamment le réseau des Alumni de l'école avec qui les liens sont très forts. Un suivi personnalisé des étudiants en fin d'études est réalisé par les ingénieurs d'études de l'école.

L'école procède à des enquêtes d'insertion, en lien avec le réseau des autres écoles d'ingénieurs du ministère de l'agriculture. Des relances sont effectuées, le taux de réponse final est élevé (75-80%), les résultats sont diffusés aux équipes pédagogiques, aux étudiants, et plus largement au grand public sur le site web de l'école.

Pour les ingénieurs en agronomie diplômés en 2022, 57% ont trouvé un emploi avant la sortie de l'école, 94% en moins de trois mois. Les salaires moyens à l'embauche sont de 33 872 euros brut/an, variables en fonction des secteurs d'activité (de l'ordre de 27 K€ dans les administrations et organismes agricoles, ce qui est représentatif de ces secteurs et très bas, à 40 k€ dans le secteur agro-alimentaire et la restauration collective, plus conformes aux salaires des ingénieurs de l'industrie en général).

Pour les ingénieurs en agronomie et agroalimentaire diplômés en 2022, 33% ont trouvé un emploi avant la sortie de l'école. Les salaires moyens à l'embauche sont de 30 405 euros brut/an, avec une très forte hétérogénéité en fonction, là aussi, des secteurs d'activité.

Le taux de satisfaction des diplômés par rapport à leur emploi est mesuré, et est satisfaisant (de l'ordre de 90%). L'analyse de l'emploi se fait sur plusieurs années afin de dégager des tendances pluriannuelles et sont comparées avec les autres établissements relevant du ministère de l'agriculture.

En conclusion, le taux de CDI bas (52%) et les salaires moyens à l'embauche peu élevés, évoluant peu ensuite, sont représentatifs du secteur d'activité agricole et agroalimentaires (notamment pour les organisations professionnelles agricoles).

L'école s'informe de la carrière de ses diplômés sur une durée de 3 années grâce à des interviews et des enquêtes ciblées. Un focus est réalisé sur les diplômés originaires d'Afrique.

L'Institut Agro Montpellier collabore de près avec ses Alumni et un des enjeux de la création de l'Institut Agro devrait aboutir à la création d'une association d'Alumni plus forte, regroupant les 3 écoles. La démarche est en cours, avec des groupes de travail communs visant à harmoniser les objectifs et les pratiques très différents entre les trois établissements, et devrait aboutir en 2024.

Analyse synthétique - Emploi des ingénieurs diplômés

Points forts :

- Un très bon accompagnement des étudiants à la construction de leur parcours professionnel et leur recherche d'emploi ;
- Le suivi de l'école de ses diplômés ;
- Un réseau d'Alumni Institut Agro Montpellier très présent tout au long de la formation.

Points faibles :

- Des rémunérations hétérogènes et bien plus basses par rapport à la moyenne des écoles d'ingénieurs, dépendant du secteur agricole.

Risques :

- Pas d'observation.

Opportunités :

- Un réseau d'Alumni au niveau de l'Institut Agro plus puissant et plus lisible.

Synthèse globale de l'évaluation

L'école bénéficie d'un contexte local très favorable et ses partenariats avec les organismes de recherche est remarquable.

L'intégration dans le nouveau contexte de l'Institut Agro constitue une véritable opportunité en termes de rayonnement au niveau national et international, qui pourrait encore se renforcer avec le projet d'université européenne. Elle génère tout un ensemble d'échanges fructueux et de bonnes pratiques avec les deux autres écoles constituant l'Institut Agro. Elle donne d'incontestables opportunités aux élèves de l'école.

La structuration de cet ensemble doit laisser à l'Institut Agro Montpellier l'autonomie légitime d'une école d'ingénieurs.

Analyse synthétique globale

Points forts :

- Lisibilité nationale et internationale à travers l'Institut Agro, positionnement clair sur les secteurs de l'agronomie conduisant à de nombreux accords à l'international ;
- Engagement collectif dans la mise en place de l'Institut Agro ;
- Echanges de bonnes pratiques à travers les trois écoles de l'Institut Agro ;
- Adossement recherche de grande qualité ;
- Qualité du site, campus et équipements, hébergements pour les primo-entrants ;
- Implication forte des partenaires extérieurs (centre de recherche et industrie) ;
- Une bonne appropriation de la démarche qualité par les personnels ;
- Bonne maîtrise des processus de recrutement ;
- Accompagnement des élèves dans la construction de leurs parcours.

Points faibles :

- Equilibre financier de l'école qui reste à conforter ;
- Taux d'encadrement limite par rapport aux exigences de la CTI (19,2) ;
- Mobilité entrante en déséquilibre par rapport à la mobilité sortante ;
- Boucle de retour de la démarche qualité vis-à-vis des élèves ;
- Politique de remise à niveau en 1^{ère} année ;
- Communication interne ;
- Mobilité entrante dans la formation d'ingénieurs ;
- Valorisation de l'engagement étudiant ;
- Stabilisation de la filière FISA au niveau des périodes d'alternance.

Risques :

- Perte d'autonomie au bénéfice de l'Institut Agro et fléchissement dans la maîtrise des moyens ;
- Implication locale dans les différentes instances de concertation liées à l'Institut Agro qui peut finir à lasser les personnels.

Opportunités :

- Rayonnement renforcé lié à la stabilisation fonctionnelle de l'Institut Agro ;
- Le rapprochement opérationnel entre les 3 établissements visant l'amélioration continue des processus communs ;
- Renforcement des moyens collectifs : alumni, taxe d'apprentissage, fondation ;
- Renforcement des liens entre les élèves des trois écoles ;
- La transition écologique peut constituer un marqueur fort pour l'école, la demande des élèves est très forte sur ce sujet.

Glossaire général

A

ATER – Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATS (Prépa) – Adaptation technicien supérieur

B

BCPST (classe préparatoire) – Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
BDE – BDS – Bureau des élèves – Bureau des sports
BIATSS – Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé
BTS – Brevet de technicien supérieur

C

CCI – Chambre de commerce et d'industrie
Cdefi – Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs
CFA – Centre de formation d'apprentis
CGE - Conférence des grandes écoles
CHSCT - Comité hygiène sécurité et conditions de travail
CM – Cours magistral
CNESER – Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNRS – Centre national de la recherche scientifique
COMUE - Communauté d'universités et établissements
CPGE – Classes préparatoires aux grandes écoles
CPI – Cycle préparatoire intégré
C(P)OM – Contrat (pluriannuel) d'objectifs et de moyens
CR(N)OUS – Centre régional (national) des œuvres universitaires et scolaires
CSP - catégorie socio-professionnelle
CVEC – Contribution vie étudiante et de campus
Cycle ingénieur – 3 dernières années d'études sur les 5 ans après le baccalauréat

D

DD&RS – Développement durable et responsabilité sociétale
DGESIP – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DUT – Diplôme universitaire de technologie (bac + 2) obtenu dans un IUT

E

EC – Enseignant chercheur
ECTS – European Credit Transfer System
ECUE – Eléments constitutifs d'unités d'enseignement
ED - École doctorale
EESPIG – Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général
EP(C)SCP – Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
EPU – École polytechnique universitaire
ESG – Standards and guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area
ETI – Entreprise de taille intermédiaire
ETP – Équivalent temps plein
EUR-ACE© – label "European Accredited Engineer"

F

FC – Formation continue
FFP – Face à face pédagogique
FISA – Formation initiale sous statut d'apprenti
FISE – Formation initiale sous statut d'étudiant
FISEA – Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti
FLE – Français langue étrangère

H

Hcéres – Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HDR – Habilitation à diriger des recherches

I

IATSS – Ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé
IDEX – Initiative d'excellence dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français
IDPE - Ingénieur diplômé par l'État
IRT – Instituts de recherche technologique
I-SITE – Initiative science / innovation / territoires / économie dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir de l'État français

ITII – Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie
ITRF – Personnels ingénieurs, techniques, de recherche et formation

IUT – Institut universitaire de technologie

L

LV – Langue vivante
L1/L2/L3 – Niveau licence 1, 2 ou 3

M

MCF – Maître de conférences
MESRI – Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MP2I (classe préparatoire) – Mathématiques, physique, ingénierie et informatique
MP (classe préparatoire) – Mathématiques et physique
MPSI (classe préparatoire) – Mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
M1/M2 – Niveau master 1 ou master 2

P

PACES – première année commune aux études de santé
ParcourSup – Plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.
PAST – Professeur associé en service temporaire
PC (classe préparatoire) – Physique et chimie
PCSI (classe préparatoire) – Physique, chimie et sciences de l'ingénieur
PeiP – Cycle préparatoire des écoles d'ingénieurs Polytech
PEPITE – pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat
PIA – Programme d'Investissements d'avenir de l'État français
PME – Petites et moyennes entreprises
PU – Professeur des universités
PRAG – Professeur agrégé
PSI (classe préparatoire) – Physique et sciences de l'ingénieur
PT (classe préparatoire) – Physique et technologie
PTSI (classe préparatoire) – Physique, technologie et sciences de l'ingénieur

R

RH – Ressources humaines
R&O – Référentiel de la CTI : Références et orientations
RNCP – Répertoire national des certifications professionnelles

S

S5 à S10 – semestres 5 à 10 dans l'enseignement supérieur (= cycle ingénieur)
SATT – Société d'accélération du transfert de technologies
SHS – Sciences humaines et sociales
SHEJS – Sciences humaines, économiques juridiques et sociales
SYLLABUS – Document qui reprend les acquis d'apprentissage visés et leurs modalités d'évaluation, un résumé succinct des contenus, les éventuels prérequis de la formation d'ingénieur, les modalités d'enseignement.

T

TB (classe préparatoire) – Technologie, et biologie
TC - Tronc commun
TD – Travaux dirigés
TOEIC – Test of English for International Communication
TOEFL – Test of English as a Foreign Language
TOS – Techniciens, ouvriers et de service
TP – Travaux pratiques
TPC (classe préparatoire) – Classe préparatoire, technologie, physique et chimie
TSI (classe préparatoire) – Technologie et sciences industrielles

U

UE – Unité(s) d'enseignement
UFR – Unité de formation et de recherche.
UMR – Unité mixte de recherche
UPR – Unité propre de recherche

V

VAE – Validation des acquis de l'expérience